

*Mission Permanente  
du Royaume du Maroc  
Genève*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية  
جنيف

Vérifier au prononcé

**70<sup>ème</sup> Session du Comité Exécutif du Programme du HCR  
(07 au 11 octobre 2019)**

**Débat Général**

\*\*\*\*\*

**Déclaration du Royaume du Maroc**

**Prononcée par  
Son Excellence Monsieur Omar ZNIBER  
Ambassadeur Représentant Permanent**

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Haut Commissaire,  
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi, tout d'abord, au nom du Royaume du Maroc de remercier profondément le Haut Commissaire Monsieur Filippo GRANDI pour la qualité substantielle de son rapport, ainsi que sa mobilisation constante avec tout le personnel du HCR en faveur de la protection des réfugiés de par le monde et de la recherche de solutions durables.

La mobilisation du HCR s'est également traduite par des réformes internes et structurantes que ma délégation soutient sans la moindre réserve car elles vont dans le sens de l'amélioration de l'efficacité du Haut Commissariat sur le terrain et dans l'application de ses programmes.

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Haut Commissaire,**

Je voudrais aussi indiquer que le Royaume du Maroc, animé par une ferme volonté, apportera une contribution substantielle pour la réussite du Premier Forum Mondial sur les Réfugiés en étant représenté à haut niveau, et en y annonçant une contribution financière, de même qu'en co-parrainant certaines thématiques du Forum, permettant notamment l'insertion socioprofessionnelle des réfugiés par le secteur privé.

Concernant l'organisation du Segment de haut niveau sur l'apatridie au cours de cette session, ma délégation rappelle que le Maroc a abrité, à Casablanca, le 4 juillet 2019, une réunion préparatoire de la région MENA visant à présenter les progrès accomplis de la campagne #J'appartiens, et encourager les États et les autres parties prenantes à prendre des mesures supplémentaires pour faire face à l'apatridie au cours des cinq années restantes de la campagne.

Je voudrais également signaler que le Maroc partage les préoccupations de son environnement continental, et rappeler que l'Union Africaine avait déclaré 2019 «Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées: pour des solutions durables au déplacement forcé en Afrique», réaffirmant ainsi l'engagement des Chefs d'État et de Gouvernement africains à œuvrer pour la recherche de solutions durables au déplacement forcé sur le continent.

Dans le cadre de sa Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile, initiée et impulsée par Sa Majesté Le Roi, le Maroc a lancé un programme global de régularisation, permettant à des dizaines de milliers de personnes de bénéficier de la scolarisation de leurs enfants dans les institutions publiques, l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi, la création d'associations et de coopératives, ainsi que l'extension de leur couverture médicale de base.

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Haut Commissaire,**

Le retour librement consenti des réfugiés reste non seulement la solution durable la plus convenable au drame des situations prolongées, mais aussi la pierre angulaire du dispositif international de protection des réfugiés, en l'absence de leur intégration sur place ou de leur réinstallation dans un pays tiers.

Ainsi, la situation des populations des camps de Tindouf ne peut pas être occultée. Le pays hôte persiste à s'opposer à toute solution durable, et continue de conditionner la tenue de l'enregistrement au règlement politique global du différend régional sur le Sahara marocain. Or cette conditionnalité constitue une violation des règles statutaires et juridiques du HCR et représente, également, un défi au consensus international sur la nécessité de dissocier les questions humanitaires aux considérations politiques.

Le Maroc exprime sa grave préoccupation au sujet de la dévolution par le pays hôte de ses compétences, à un acteur non étatique et séparatiste, sur son territoire, entretenant ainsi une situation exceptionnelle et inédite au regard du droit international, et dénonce, à nouveau, la militarisation des camps de Tindouf, en violation des conclusions de ce Comité stipulant que les Etats hôtes assument la responsabilité de veiller au caractère civil et humanitaire de l'asile.

S'agissant du nombre des populations retenues dans les camps de Tindouf, le représentant du pays hôte, malgré les dénégations officielles exprimées, persiste dans l'avancée des chiffres aléatoires et fictifs.

A cet égard, il importe de souligner, de la façon la plus forte, que la seule certitude qui devrait être établie et celle qui découlera de l'enregistrement formel de ces populations selon les critères et les normes établis par le HCR, et par sa longue expérience et pratique dans ce domaine.

La communauté internationale, en particulier celle des donateurs ne saurait se satisfaire d'extrapolations qui, comme on le constate, font l'objet d'instrumentalisation politique motivée. Ce sur quoi ma délégation, tout en respectant le caractère strictement humanitaire de nos débats, a apporté des preuves tangibles et formelles, d'ailleurs constatés par tous.

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Haut Commissaire,**

Ma délégation ne saurait clore sans réitérer, à l'instar de la majorité de celles présentes ici, l'importance historique du Pacte Mondial sur les Réfugiés, adopté en décembre dernier à New York.

Les défis que pose la situation des réfugiés de par le monde aujourd'hui constituent l'un des sujets les plus prioritaires exigeant la mobilisation constante de la communauté internationale et appelant à une solidarité des plus fortes, sans considérations politiques étroites, sans mise en avant d'un statut particulier, de donateur ou bénéficiaire, mais surtout et aussi la volonté de respect intrinsèque et scrupuleux du droit humanitaire des réfugiés et des principes qui nous rassemblent pour un monde plus juste et meilleur à la satisfaction de tous.